

DÉCLARATION DE LA TAXE DE SÉJOUR 2022

PÉRIODE :

ÉTABLISSEMENT

NOM :

ADRESSE :

COMMUNE :

CATÉGORIE

Hôtel Chambres d'hôtes Meublés ou gîtes Camping Accueil de groupe

CLASSEMENT, LABELLISATION (nombre d'étoiles, clés ou épis) :

LOGEUR (propriétaire et/ou gestionnaire de l'hébergement)

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE (si différente de l'hébergement) :

COMMUNE :

Je soussigné(e).....

.....Déclare sur l'honneur avoir encaissé pour la période ci-dessus (montant en chiffres) :

La somme de euros et centimes

À, le

Signature du logeur :

Déclaration à retourner (avant le 15 janvier 2023) accompagnée :

- De la copie de l'état récapitulatif annuel (Annexe 2) et de cette déclaration de la taxe de séjour.
- Du règlement à l'ordre du Trésor Public du montant de la taxe de séjour perçue pour la période

Au Trésor Public :
29 Rue Marcellin Berthelot
03500 SAINT-POURÇAIN-SUR-SIOULE

Val de Sioule
RETOUR AUX SOURCES

